

GANTOIS INDUSTRIES SAS

Capital de 4 000 000 € - Siège social : 25, rue des 4 Frères Mougeotte, 88100 Saint-Dié-Des-Vosges
RCS d'Epinal : n° 513 918 456 Numéro de TVA Intracommunautaire : FR38 531 918 456

1) CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de régir l'ensemble des relations contractuelles entre GANTOIS INDUSTRIES (ci-après «Nous») et ses Clients (ci-après «Le Client»). Elles sont applicables à tous les Clients, hors ventes internet soumises à conditions spécifiques (www.gantois.com).

Le fait pour tout Client de passer commande emporte son acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Ventes, qui prévalent sur toute autre condition particulière du Client, notamment sur ses conditions générales d'achat, sauf dérogation préalable et écrite de la part de GANTOIS INDUSTRIES.

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Toutefois les Conditions Générales de Vente applicables seront celles en vigueur au jour de la passation de la commande.

Le fait que GANTOIS INDUSTRIES ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes Conditions Générales de Ventes, ne peut être interprété comme valant renonciation de la société GANTOIS INDUSTRIES à se prévaloir ultérieurement de ladite disposition. De même, si l'une quelconque des présentes dispositions est annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée.

2) COMMANDE

La commande passée suite à une offre préalable, même conforme en tous points, ne vaut pas acceptation par GANTOIS INDUSTRIES. Seul l'Accusé de réception de la commande émis par GANTOIS INDUSTRIES constitue le contrat entre les parties.

Toutes modifications ultérieures de la commande pour quelque raison que ce soit, notamment en termes d'articles, de définition produits ou de délais de livraison, ne sont possibles qu'avec l'accord exprès et préalable de GANTOIS INDUSTRIES.

3) DISPONIBILITE DES PRODUITS

Nos offres de produits standards sont valables dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'éventuelle rupture de produits stockés affectant la commande en cours (hors biens confectionnés selon les spécifications du Client ou personnalisés), nous indiquerons au Client un nouveau délai de livraison.

En cas d'indisponibilité de produits, nous pouvons être amenés à proposer au Client un produit de qualité équivalent, de valeur au moins égale ou supérieure au produit acheté.

4) PRIX DES PRODUITS ET DESTINATION

4.1 Prix :

Les prix de nos produits, sauf disposition contraire, s'entendent Hors Taxe (HT) et exclusifs des frais de traitement et d'expédition pour les livraisons en France et hors de France. Il est précisé que les prix indiqués au moment de la consultation par le Client sont susceptibles de variation, en particulier en fonction du prix des matières premières et des services, et peuvent être modifiés, à notre discrétion à tout moment et sans préavis. Naturellement, toute variation de prix n'impacte pas les commandes déjà passées.

4.2 Destination - Obligations de l'acheteur

En cas de commande vers un pays autre que la France métropolitaine et en fonction de l'Incoterm convenu, vous êtes susceptible d'être l'importateur des produits concernés. Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort de la société GANTOIS INDUSTRIES. Ils seront à votre charge et relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et organismes compétents de votre pays. Nous vous conseillons de vous renseigner sur ces aspects auprès de vos autorités locales.

L'acheteur doit indiquer dans la commande la destination réelle et définitive des marchandises et il ne peut la modifier sans accord préalable de GANTOIS INDUSTRIES. Lorsque la livraison à destination est assurée par l'acheteur, celui-ci s'engage à nous fournir les pièces justifiant son expédition vers le pays de destination. A défaut l'acheteur sera tenu de s'acquitter de la TVA.

4.3 Frais de livraison

Pour toute commande une participation aux frais de livraison est facturée au Client, qui varie en fonction du volume et du lieu de livraison. Celle-ci sera indiquée au Client avant validation de la commande.

5) PAIEMENT

Les factures sont payables comptant, net et sans escompte sauf accord particulier entre les parties. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture (Loi LME du 04 Août 2008, art L441-6 du Code de Commerce). Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

En cas de vente moyennant un paiement différé, celui-ci doit intervenir à l'échéance figurant sur la facture correspondante par virement ou chèque bancaire. Toutefois, un acompte peut être demandé au Client à la commande, s'il s'agit d'un produit personnalisé, en fonction des garanties du Client ou en raison d'incidents de paiement récurrents.

Sauf accord préalable et exprès de GANTOIS INDUSTRIES d'une prorogation de l'échéance figurant sur la facture, le non-paiement partiel ou total d'une échéance entraîne :

- L'exigibilité immédiate et automatique de toutes les sommes dues par le Client, sans formalité préalable,
- L'application de pénalités de retard correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 (dix) points (art L441-6 al 3 du Code de Commerce) et majorée conformément au décret n° 2012-115 du 02 octobre 2012 issu de la loi 2012-387 du 22 mars 2012, d'une indemnité forfaitaire de 40€ (quarante euros) pour frais de recouvrement.

Nous nous réservons le droit de suspendre ou d'annuler toute commande en cours du Client si nous avons des raisons sérieuses de craindre des difficultés de paiement de la part de l'acheteur à la date de la commande ou postérieurement à celle-ci. Si l'acheteur ne présente pas les mêmes garanties en cours d'exécution de sa commande qu'à la date d'acceptation de ladite commande, nous pouvons subordonner la poursuite de son exécution à un paiement comptant, à une réduction du délai de paiement accordé le cas échéant ou à la fourniture de garanties de règlement de nos factures.

6) CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE - PROPRIETE

GANTOIS INDUSTRIES conserve la propriété des produits jusqu'à complet paiement effectif du prix facturé,

même en cas de procédure collective, et ce conformément aux articles L624-9 et suivants du Code de Commerce. Ne constitue pas un paiement, au sens de la présente disposition, la remise éventuelle de traite ou de tout titre créant une obligation de payer.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le Client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des produits. Il supportera aussi les charges de l'assurance.

7) CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION RESTREINTE

Les études, plans, échantillons, documents remis au Client restent l'entière propriété de GANTOIS INDUSTRIES et doivent être considérés comme strictement secrets, et restitués à première demande de la société GANTOIS INDUSTRIES. Sauf autorisation expresse préalable et par écrit de la société GANTOIS INDUSTRIES, le Client ne peut les utiliser en dehors de l'exécution du contrat objet des présentes, ni les communiquer sous quelque forme que ce soit, pour quelque raison que ce soit, sciemment ou non, à des tiers et il s'engage à prendre toute mesure utile à cette fin. Son obligation en l'espèce étant de résultat.

La société cliente, représentée par son dirigeant s'engage, ce dernier tant à titre personnel que pour la société qu'il représente, à titre de clause de confidentialité, pendant toute la durée des relations entre les parties portant sur les produits objets du présent contrat et pendant une durée de 10 années après l'expiration des relations entre les parties portant sur les produits objet des présentes, pour quelque cause que ce soit, à la confidentialité la plus totale, en s'interdisant de divulguer, directement ou indirectement, quelques informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant les produits de la société GANTOIS INDUSTRIES objet de la présente convention, auxquels il a pu avoir accès, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Il s'engage également à faire respecter cette obligation par tous les membres de son personnel concernés, dont il se porte fort à l'égard de la Société GANTOIS INDUSTRIES.

Il s'interdit de même, de révéler à des tiers l'existence du présent contrat et de tout ou partie de la prestation qui lui a été confiée.

il s'engage de ne pas utiliser les informations confidentielles, échantillons, études, plans à toute autre fin que l'objet autorisé. A cet égard, il s'interdit de décompiler et/ou réaliser de l'ingénierie inverse sur tout ou partie des éléments confidentiels reçus.

Dans l'hypothèse où la société cliente, son dirigeant ou ses salariés ne respectent pas les engagements précités, elle serait de plein droit débitrice envers la société GANTOIS INDUSTRIES d'une indemnité forfaitaire d'un montant égal à 1 000 000 euros par application des dispositions de l'article 1231-5 du Code Civil.

8) LIVRAISON

Les produits sont expédiés selon les modalités définies à l'enregistrement de la commande. Ils sont livrés suivant l'Incoterm convenu entre les parties dans le délai indiqué dans notre accusé de réception de commande. Ce délai est donné à titre indicatif départ usine.

8.1 Délais de fabrication

Les commandes doivent être complètes et inclure, selon les produits, les plans et documents nécessaires à leur fabrication. Le délai de fabrication ne court qu'à compter de la validation des spécifications et plans par les 2 parties.

Nous nous engageons à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires au respect des dates de livraison indiquées. Aussi, dans l'hypothèse d'un retard de livraison avéré, Nous nous engageons à avertir le Client dans les plus brefs délais.

GANTOIS INDUSTRIES ne peut être tenue pour responsable de retard de livraison dû au Transporteur. Les dépassements de délai ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, remise de prix, retenue, modification ou annulation des commandes en cours.

8.2 Transfert de risques

Les transferts de risques au Client s'opèrent selon les Incoterms convenus.

9) RECLAMATION

9.1 Réclamation relative au transport

Il appartient au Client de vérifier, dès la réception, la qualité et la quantité des marchandises livrées. S'il y a des dommages apparents (manquants, détériorations, avaries, ou autres) constatés sur les produits livrés, le Client ne devra prendre la marchandise qu'après avoir fait les réserves d'usages sur le bon de transport, réserves précises confirmées par écrit en courrier recommandé avec AR auprès du transporteur dans les 3 (trois) jours ouvrables, non compris les jours fériés, suivant la réception desdits produits. Copie du constat est à adresser à GANTOIS INDUSTRIES dans les 3 (jours) qui suivent la livraison, non compris les jours fériés, par courrier électronique à contact@gantois.com.

Attention : A défaut de réserves ou cas de réserves insuffisantes, nous nous réservons le droit de refuser la reprise, l'échange ou le remboursement des produits. Dès lors que le Client aura signé le bordereau de livraison, sans réserve précise, les responsabilités du transporteur et de GANTOIS INDUSTRIES seront dégagées au titre des dommages éventuellement occasionnés au cours des opérations de livraison. Il est rappelé que la mention « sous réserve de déballage » est dépourvue de toute portée légale et ne saurait dégager le Client de son devoir de contrôle de l'état du produit livré. Si le livreur ne laisse pas le temps au Client de contrôler l'état du produit (qualité et quantité), pour quelque raison que ce soit, il faut impérativement le préciser sur le bordereau de transport et faire contresigner le chauffeur. A défaut de réserves précises sur le bordereau de livraison, le produit sera considéré comme livré conforme.

9.2 Réclamation relative à une non-conformité

En cas de non-conformité avec la commande du seul fait de GANTOIS INDUSTRIES (quantité, dimension, nature, coloris), le Client devra informer GANTOIS INDUSTRIES dans un délai de 3 (trois) jours par courrier recommandé avec accusé de réception. Passé ce délai, nos produits sont réputés définitivement acceptés. Aucun retour de marchandise ne peut être effectué unilatéralement par le Client sans l'accord préalable et écrit de GANTOIS INDUSTRIES.

En cas de non-conformité d'un article vendu validée par GANTOIS INDUSTRIES, celui-ci pourra être retourné, échangé ou remboursé. Les produits doivent nous être retournés dans l'état dans lequel le Client les a reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage...), accompagné de la facture. L'enlèvement sera effectué par GANTOIS INDUSTRIES. GANTOIS INDUSTRIES réserve ses droits à l'égard de tout dommage apparent ou non apparent affectant les produits retournés par le Client.

Après vérification qualitative et quantitative des articles retournés, toute reprise de ceux-ci acceptée par GANTOIS INDUSTRIES entraîne l'établissement d'un avoir ou d'un échange ou d'un remboursement. Les retours non conformes aux conditions ci-dessus ne peuvent faire l'objet ni d'un échange, ni d'un avoir, ni d'un remboursement.

10) GARANTIES LEGALES

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. Nos produits bénéficient de la garantie légale contre les vices cachés tels définies aux articles 1641 et 1648 alinéa 1er du Code Civil. La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur ou encore une modification du produit faite par le Client.

11) RESPONSABILITES

Le Client sera seul responsable des conséquences de l'utilisation des articles commandés. GANTOIS INDUSTRIES ne saurait être tenue pour responsable des dommages résultant de défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, d'un accident extérieur ou lorsque le vice allégué a pour origine une fausse

Paraphes

manœuvre, une négligence, une modification du produit non prévue ni spécifiée, une mauvaise utilisation ou un test non approprié imputable au Client.

Notre responsabilité ne saurait être engagée lorsque le Client ne respecte pas, en tout ou partie les présentes Conditions Générales de Vente, ou encore en cas de fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou en cas de force majeure reconnu comme tel par la jurisprudence. Enfin, le Client ne peut se prévaloir auprès de GANTOIS INDUSTRIES des dommages et intérêts qui lui auraient été imputés par un Tiers, conformément aux dispositions de l'article 1165 du Code Civil.

12) DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL

Les ventes effectuées conformément aux présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de litige de toute nature ou de contestation relative aux présentes Conditions Générales de Vente et aux contrats de vente conclus avec GANTOIS INDUSTRIES, le Tribunal de Commerce d'Epinal est seul compétent.

Paraphes